



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Déléguée Territoriale



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : DUTHU Alexandra
Téléphone : 03 85 21 97 95
Mail : a.duthu@inao.gouv.fr

Affaire suivie par : Mairie de Valromey sur Seran

N/Réf : CM/AS/AD 25-435

Madame le Maire
Mairie de Valromey-sur-Séran
1 place de la Mairie
01260 BELMONT

Mâcon, le 30 septembre 2025

**Objet : Elaboration du PLU
Commune de Valromey-sur-Séran**

Madame le Maire,

Par mail reçu le 11 juillet 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet d'élaboration du PLU de la commune de Valromey-sur-Séran.

La commune de Valromey-sur-Séran est située dans les aires géographiques de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) "Bois du Jura" et des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Comté", "Bugey" et "Roussette du Bugey".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Coteaux de l'Ain", "Volailles de l'Ain" et "Gruyère" ainsi qu'à celles des Indications Géographiques (IG) de boissons spiritueuses "Marc du Bugey", "Eau-de-vie de vin originaire du Bugey ou Fine du Bugey".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet témoigne de la volonté de la commune de préserver l'agriculture sur son territoire. La consommation d'espace est limitée : 2 hectares en densification et 1 hectare en extension pour l'habitat et 1,2 hectares en extension pour le développement des activités économiques. Malgré des emplacements réservés pour plusieurs parkings, il reste en-deçà des plafonds prescrits par le SCoT du Bugey en 2017, en cours de révision.

Le zonage est cohérent avec l'usage du sol et les parcelles identifiées en AOP « Bugey » et « Roussette du Bugey » bénéficient d'un zonage spécifique (Av : secteur viticole), bien que le règlement soit le même que pour le secteur A (agricole).

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose donc pas au projet dans la mesure où il a une incidence limitée sur les Signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) concernés.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT de l'Ain